



QUART MONDE ET DROITS DE L'HOMME

Discours d'ouverture du père Joseph Wresinski fait au Séminaire : "Le droit des familles de vivre dans la dignité", organisé par L'Association Internationale des Juristes catholiques, le Mouvement International ATD Quart Monde et le Conseil de l'Europe, au Palais de l'Europe à Strasbourg, du 9 au 11 décembre 1981.

I - LES DROITS DE L'HOMME, INSTRUMENT DE SA DIGNITE

Le séminaire que nous avons à bâtir, ensemble, en ces quelques jours qui nous réunissent au Conseil de l'Europe, vous vous en doutez, pourrait bien nous entraîner quelque peu en dehors des chemins battus. Presque par définition peut-être, puisque nous allons nous laisser guider par la couche de population la plus défavorisée de nos propres pays : ce peuple exclu, qui ne se situe même pas sur l'échelon le plus bas mais au pied de l'échelle sociale, écarté du partage des biens communs, mais aussi des luttes pour leur partage plus juste dans l'avenir.

Nous risquons fort de nous trouver en terre peu connue, si nous allons jusqu'au bout de la tâche choisie : celle de vérifier ce qu'il en est des Droits de l'Homme parmi les familles du Quart Monde dans nos propres pays. Dans ces pays qui se considèrent, non sans raison certes, comme le berceau de ces droits inaliénables, comme leurs gardiens et, aussi, comme les dénonciateurs privilégiés de leurs violations à travers le monde.

Qu'allons-nous trouver, en effet, quelles découvertes allons-nous faire quand, au lieu de nous poser en dénonciateurs d'autrui, nous poserons le regard sur nous-mêmes, vérifiant nos propres sincérités, nos propres convictions et engagements ?

Car c'est bien de cela qu'il s'agit et ce sera, au moins dans une certaine mesure, un renversement par rapport à nos démarches habituelles. La question sera de savoir si nous, qui nous inquiétons beaucoup de l'enfermement abusif, des mauvais traitements et tortures ailleurs dans le monde, ne serions pas, consciemment ou non, solidaires des geôliers et des bourreaux. Solidaires, toutes proportions gardées peut-être, mais pour le moins quelque peu disqualifiés en tant que juges. Puisque dans nos démocraties, nous sommes, chacun selon ses moyens, coresponsables de l'application des Droits de l'Homme et co-responsables de leurs violations, s'il y en a. En ce sens, dénoncer des transgressions dans nos propres démocraties signifie dénoncer nos propres injustices ou, pour le moins, nos propres indifférences et tiédeurs en tant que citoyens libres et responsables, de plus en plus appelés à la participation à la gestion des affaires publiques.

C'est donc à un examen de conscience et d'engagement que nous sommes conviés, plutôt qu'à un procès à intenter à d'autres. Et cet examen, nous l'avons voulu en quelque sorte exemplaire, par conséquent public : visible, compréhensible, contrôlable pour nos concitoyens et même pour ceux que nous avons souvent placés sur le banc des accusés en des pays plus lointains.

Pour cette raison, nous sommes particulièrement reconnaissants au Conseil de l'Europe de nous avoir permis de créer ce séminaire dans son enceinte, avec la collaboration de ses fonctionnaires. Car il s'agit bien d'une création à réussir ensemble. Et y avait-il un meilleur forum où la tenter, que justement le Conseil de l'Europe qui a pu devenir et devient de plus en plus l'antichambre de la mise en oeuvre des politiques où se forge la morale politique de l'Europe ? Et y avait-il un meilleur forum devant lequel la présenter que, justement, ce lieu du face à face des pays libres de l'Europe, ce lieu du face à face de nos pays avec, chacun, ses propres espoirs et difficultés, ses propres complémentarités et contradictions ? Du fait même des limitations quant à la prise de décisions politiques liant les Etats membres, en effet, le Conseil de l'Europe a pu devenir et doit devenir de plus en plus cette antichambre de la mise en oeuvre politique où se forge la morale politique de l'Europe.

En permettant le libre échange des idées, l'étude sans arrière-pensée des grandes questions de notre temps, le consensus sur la façon de les approfondir, le Conseil de l'Europe est, en effet, ce que ne sont pas les autres instances européennes : créateur d'une conscience et d'une éthique. D'une éthique sans laquelle nos décisions politiques ne s'enracineraient pas dans les esprits, ni n'auraient de continuité dans le temps. En tant que citoyens, en tant que représentants ou administrateurs des intérêts des citoyens, tous autant que nous sommes porteurs de projets de civilisation, nous devrions avoir le souci d'investir, ici, le meilleur de nous-mêmes, bien plus que nous ne le faisons. Notre Mouvement, pour sa part, vous remercie, Monsieur le Secrétaire Général, de l'accueil et du soutien que nous avons toujours trouvé ici. Nous sommes confiants de pouvoir, ensemble, bâtir et répandre une pensée nouvelle sur les plus pauvres et sur ce qu'ils nous enseignent sur les Droits de l'Homme. Pour notre Mouvement, Strasbourg est effectivement le lieu privilégié pour ce séminaire, qui pourrait bien marquer un pas nouveau, dans le cheminement de notre pensée sur l'ensemble des droits inaliénables de tout être humain.

C'est peut-être ici que notre rencontre pourrait d'ailleurs avoir quelque originalité pour une autre raison. Les plus pauvres de notre temps nous obligent, en effet, d'abandonner cette façon dont nous avons pris l'habitude d'envisager les Droits de l'Homme comme en pièces détachées. Car n'est-ce pas ce que nous faisons, en les dénaturant d'ailleurs, quand nous nous intéressons aux libertés politiques d'un côté, au droit au travail de l'autre, à la liberté d'expression d'un côté, au droit à l'instruction de l'autre, à la liberté de circulation d'un côté, au droit au logement ou à la famille de l'autre... Comme si cela avait un sens de parler de la libre circulation, pour des hommes et des familles auxquels nous n'offrons pas, d'abord, la liberté de se fixer dans un foyer décent et sécurisant, librement choisi. Comme si cela avait un sens de parler de la participation politique, pour des hommes à qui nous n'avons pas offert, d'abord, l'alphabet et une place reconnue sur le marché de l'emploi.

Nous avons pris coutume d'aborder les droits inaliénables en pièces détachées et, sans toujours nous en apercevoir, nous sommes tombés dans l'écueil qui consiste à mettre la charrue devant les boeufs. Car n'est-ce pas ce que nous faisons, quand nous plaçons les droits civils et politiques comme à part, devant les droits économiques, sociaux et culturels qui, en réalité, les rendent opérants ?

Vous savez que cette approche comporte une double faille. Elle nie la finalité des Droits de l'Homme en même temps que la condition des plus pauvres. Elle nie la finalité de ces droits qui ne sont pas autant de buts en soi mais qui doivent **ensemble**, assurer *"la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables"*. C'est ce que nous dit le préambule de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948. N'est-ce pas nous rappeler qu'attirer sans arrêt, et parfois comme exclusivement, l'attention sur les libertés civiles et politiques, réduire notre champ visuel en parlant des Droits de l'Homme quand nous entendons par là essentiellement ces libertés-là, aborder ainsi la dignité humaine par un seul aspect, n'a de sens que pour les nantis ?

Cela n'est utile, en effet, que pour ceux qui, en retrouvant la liberté, retrouvent, du même coup, leur dignité d'homme, parce que le droit aux autres moyens de cette dignité que sont l'instruction, le travail, la santé ou pour le moins les moyens de soigner la santé, le droit d'élever ses enfants et de le faire dans un logement décent sont en principe assurés. Insister essentiellement sur les libertés politiques, pour des hommes qui ne possèdent pas l'instruction, l'emploi, le prestige social, la sécurité économique ni la santé nécessaires pour en faire usage, n'a pas de sens. Pour eux, ce sont des libertés inopérantes qui font illusion et donnent bonne conscience à peu de frais. Accorder la liberté de parole à des hommes à qui on n'a pas donné un langage audible et compréhensible est une dérision. Ce n'est même pas, comme on pourrait le penser, un premier pas vers plus de dignité, c'est une humiliation, une torture de plus infligées aux pauvres : *"Nous vous donnons la liberté et vous n'êtes même pas capables d'en faire bon usage"...*

Combien de fois n'avons-nous pas entendu dire, en France, en Grande Bretagne, dans les pays du Bénélux, que les plus pauvres manquaient de sens politique, puisqu'ils n'allaient pas aux urnes, ni ne fréquentaient les partis politiques. Et ce fut là comme une justification de plus de leur mise en tutelle. L'Administration savait mieux qu'eux ce qui était bon pour eux.

Nous allons voir qu'il en va de même pour tous les droits poursuivis "à la pièce", si l'on ose dire. Ils peuvent être constitutifs de la dignité humaine pour les nantis. Ils sont presque toujours destructeurs, à eux seuls, pour les plus pauvres. Comme peut être destructrice la modeste sécurité financière offerte aux familles du Quart Monde au Danemark, en Suède, aux Pays Bas. Parce que sans instruction ni emploi reconnu, elle n'a fait qu'accentuer la dépendance et l'impossibilité de se présenter en participant honorable à la vie syndicale et politique. Les plus pauvres s'en trouvent plus humiliés, moins motivés à prendre en main leur destin, qu'au temps où ils luttaient pour survivre en se faisant payer pour d'humbles services ou en ayant recours à des expédients plus ou moins avouables. Maintenant, leur état de dépendance a été comme scellé, marqué du tampon indélébile de l'Administration. Ceci, sans que les secours reçus ne suffisent jamais à secouer le joug, à sortir de la prison invisible mais réelle.

Nous qui nous soucions de plus en plus des prisons, des quartiers de haute sécurité, des camps concentrationnaires matériellement invisibles, savons-nous ce que signifie l'enfermement dans une dépendance honteuse et perpétuelle réservé aux familles les plus démunies ? Elle est d'autant plus définitive qu'elle est invisible, justement, et que l'Administration et l'opinion publique s'allient souvent pour dire que ces familles coûtent cher à la collectivité, qu'on se donne bien du mal pour elles, que l'Aide sociale à l'Enfance, que l'Assistance Publique leur sont d'un véritable secours. Secours immédiat de survie physique peut-être, mais au prix duquel les familles du Quart Monde vendent leur liberté et leur honneur aussi.

Car que devient l'honneur quand, sous prétexte qu'elles doivent justifier leur pauvreté, on se permet toutes les indiscretions et la mise en lumière constante de leur vie intime. Les plus pauvres traînent leur vie intime de guichet en guichet, puisque l'Administration, toujours tatillonne en ces cas, a désormais le droit de tout savoir puisqu'elle paye...

Dans ces quelques remarques préalables, je voulais rappeler ces évidences. Elles ne signifient pas que nous nous désolidarisons de ceux qui ont choisi d'autres cheminements, non ! Nous sommes profondément solidaires de tous ceux qui luttent pour la réalisation des Droits de l'Homme, que leur combat soit plus ou moins incidentel ou global. Nous aurons toujours à apprendre les uns des autres, nous sachant complémentaires et, pour cela, redevables d'une lutte commune. Et si chacun de nous va jusqu'au bout du chemin choisi, il rencontrera les autres. Il les rencontrera au niveau des plus pauvres qui demeurent les unificateurs privilégiés de l'humanité.

II - QUAND LA FRATERNITE EST LE DERNIER REMPART

Les remarques introductives que je viens de faire contiennent, déjà, un début de remise en question de la façon dont, en Occident, nous agissons par rapport à cette finalité des Droits de l'Homme que représente la dignité de tout être humain, et dont le respect est la condition même d'une société de liberté, de justice et de paix.

Pour mieux vous faire comprendre le sens de ces remarques, j'aimerais vous présenter, relevée parmi plusieurs milliers de dossiers de familles, l'histoire douloureuse d'une famille où pourtant l'espoir, la volonté de vivre, renaissent à chaque fois qu'on les croyait anéantis pour toujours. Je vous parlerai de la famille Weiss. Certains de vous la connaissent car les faits les plus saillants ont fait l'objet d'articles dans la presse écrite. Certains d'entre nous qui participons à ce séminaire sont impliqués dans la défense de la cause de cette famille, en faveur de laquelle je suis, moi-même, appelé à témoigner, demain, devant le tribunal correctionnel de Metz.

Charles Weiss et son épouse sont, tous les deux, descendants d'une longue lignée de générations de misère et d'errance. Il y a parmi leurs ancêtres des hommes d'origine Yéniche, qui ont épousé des femmes de milieu sédentaire rural très pauvre. Mais leurs parents et aïeux, qu'ils soient d'origine sédentaire ou nomade, ont généralement réussi à survivre par une infinité d'humbles initiatives professionnelles de gagne-pain artisanaux ou de services de tous genres : travaux de manoeuvre agricole saisonnier ou de récupération de ferraille, travaux reçus en héritage du côté d'un sous-prolétariat sédentaire français ; pailletage ou confection de paniers et de balais appris du côté Yéniche ; sans parler de la vente de fleurs cueillies à droite et à gauche, d'emplois d'aide bûcheron, de vacher, de charretier. Lignées d'homme de peine, de filles de ferme, de colporteurs, de chiffonniers et de ferrailleurs vivant des déchets d'une société qui s'enrichissait, leurs aïeux n'ont guère profité de l'école, et celle-ci n'a pas non plus su retenir Monsieur et Madame Weiss quand ils étaient enfants. Tous deux sont pratiquement illettrés.

Au début des années soixante, nous trouvons les époux et six de leurs dix enfants installés au bord d'un chemin de terre non cadastré, à la limite des communes de Hoerdt et de Biettenheim, dans le Bas Rhin. Les parents ont construit deux petites cabanes en planches récupérées, auxquelles s'ajoutent une caravane sans roues et la carcasse d'un camion désaffecté. Les allocations familiales, comme les aides et secours publics en espèces, arrivent selon le bon vouloir d'une administration qui a ses règles quant à la reconnaissance d'un statut de travailleur, de chômeur, de malade ou d'invalides. Ce sont des règles qui, à l'évidence, pèsent lourd sur les Droits de l'Enfant. Car quand les versements sont refusés ou interrompus pour des raisons réglementaires et que la bourse familiale est vide, il faut bien que les enfants aident à trouver de quoi se nourrir.

Tout le monde le savait dans les villages cossus, de riches paysans, de Hoerdt et de Biettenheim. Mais comme nous le disait un de leurs habitants : *"Tant que la famille ne faisait de mal à personne, pourquoi s'en occuper ?"* Le travail des enfants, la mendicité d'une mère ne sont pas nécessairement objet de préoccupation. Pas plus qu'un logement de fortune totalement insalubre ou que l'absentéisme scolaire d'enfants, trop pauvres pour être proprement vêtus. Pourvu qu'ils habitent loin du village, cachés dans les champs, pourvu qu'ils ne fassent de tort à personne, pourquoi en effet s'en occuper ?

Tant que parents et enfants, harcelés par la faim, s'appropriaient quelques fruits ou pommes de terre, personne ne s'offusquait d'ailleurs. Cependant, arriva le jour où des objets de plus grande valeur disparurent : la voiture du boucher, la bicyclette d'un cultivateur... Les enfants Weiss étaient-ils coupables ? La gendarmerie n'a pas éclairci ces affaires, ni quelques

autres du même genre. Les villageois, eux, désignèrent deux des fils Weiss comme les coupables et, désormais, la chasse à l'homme était ouverte.

A partir de l'automne 1973, la famille devint l'objet de brimades et de pressions incessantes. Il arriva que des coups de feu soient tirés sur le campement. Enfin, des hommes armés de bâtons investirent les baraques au grand jour. La famille Weiss, terrifiée, ramassa quelques vêtements et ustensiles de cuisine sur une poussette d'enfant et quitta les lieux, sous les huées des pourchasseurs. Nous sommes le 13 janvier 1974. Le 14 janvier, le maire de Hoerd, donne l'ordre au garde champêtre de brûler le campement, d'abattre les animaux : lapins, chats, chiens, et de raser l'emplacement à coups de bulldozer. Il conduit lui-même les employés municipaux sur les lieux et assiste à l'embrasement des humbles possessions que la famille n'a pas pu emmener dans sa fuite. Quand celle-ci revient le surlendemain, ayant passé deux jours et deux nuits à la belle étoile, elle ne retrouve plus rien. Le garde champêtre lui intime l'ordre de quitter la région.

Commence alors une longue et douloureuse errance. En plein hiver, la famille se déplace constamment, campant dans les bois sous une toile en plastique et un morceau de bâche. La préfecture leur offre pour tout soutien une toile de tente et leur propose le placement des enfants dans un foyer. Les parents refusent la destruction de la famille et la fuite recommence. Ils vont d'une municipalité à l'autre, expulsés, pourchassés par les maires de Drüsenheim, de Hoerd, de Brumath et de Fort Louis.

Entre temps, les deux fils aînés ont fini par voler pour de bon. On les retrouve tantôt au centre d'observation, tantôt en prison, pour des méfaits divers dont on ne sait jamais au juste dans quelle mesure ils ont été prouvés. Ce qu'on sait pour sûr, c'est l'attachement des garçons à leur famille qu'ils réussissent toujours à retrouver.

Ce n'est qu'en mai 1977, plus de trois ans après le début de cette chasse à l'homme, que les Weiss seront enfin relogés dans une vraie maison, une modeste maison de garde barrière à Brumath. Commence alors un long combat pour la réparation des incommensurables dommages encourus par deux parents physiquement et nerveusement épuisés, et par six enfants sans doute à jamais perdus pour l'école et pour une vie professionnelle et sociale régulière. A jamais perdus et pourtant sauvés, peut-être, dans leur condition d'homme. Cela, grâce à la lutte désespérée et pourtant inlassable de leurs parents pour l'unité de la famille et pour la protection des enfants contre les attaques incessantes d'un monde hostile aux pauvres plus qu'à la pauvreté. Enfants sauvés peut-être, grâce à la lutte de leurs parents pour la dignité humaine : pour cette dignité qui préfère la toile de bâche à l'hospice, la cueillette de champignons à l'humiliation insupportable de tendre la main à l'aide sociale et aux oeuvres d'assistance privée.

Les Droits de l'Homme, que sont-ils devenus dans ce périple de sept ans d'errance, sans parler de toutes les années et les générations de misère qui ont précédés ? Les autorités publiques n'ont eu recours qu'à des mesures contraires à l'esprit comme à la lettre de la Déclaration Universelle de 1948. Et je ne songe pas, là, seulement à la violation de domicile, à la destruction volontaire par incendie, je ne songe pas seulement à l'attitude inhumaine des maires invoquant des arrêtés les autorisant de se renvoyer mutuellement, comme une marchandise non désirée, une famille nombreuse, sous prétexte qu'elle n'avait pas de domicile fixe.

Refuser un domicile à une famille pour la raison même qu'elle n'a pas de domicile n'est qu'un exemple parmi d'autres de la manière dont une privation de droit infligée à une famille peut se tourner contre elle, devenant prétexte pour lui refuser d'autres droits. Je pourrais vous citer, à cet égard, la situation d'un père de famille de Mulhouse, pour qui les refus s'enchaînent également de façon quasi infernale. L'assistante sociale lui refuse toute allocation, tout secours, parce qu'il est un chômeur chronique non-secouru ! Il est menacé du retrait de ses

enfants parce qu'il s'est avéré incapable d'obtenir le moindre secours pour les élever ! Cet homme tourne en rond comme dans une cage. On lui refuse des allocations de l'aide à l'enfance, parce qu'il est complètement désargenté, les allocations chômage lui étant refusées et les allocations familiales interrompues. En d'autres termes, la raison même pour laquelle il demande de l'aide sert de prétexte pour ne pas lui en donner. Pire encore, il est pénalisé par le retrait de ses enfants au nom desquels il se battait pour obtenir ses droits aux divers secours.

Dans un rapport officiel, l'Administration ira jusqu'à dire qu'il n'a pas dépensé suffisamment d'énergie pour obtenir le respect de ses droits à l'aide à l'enfance. Ceci, sans mentionner que cet homme est issu de parents également pauvres et qui, tout comme lui-même, n'ont jamais pu faire respecter leurs droits inaliénables, même pas celui d'obtenir une instruction convenable pour leurs enfants. En effet, le père de famille dont je vous parle est pratiquement illettré. Aussi est-il incapable de comprendre les textes législatifs qui le concerne et que les services sociaux se sont abstenus d'étudier avec lui.

Mais revenons à la famille Weiss et voyons les façons plus insidieuses de transgresser les Droits de l'Homme, et tout d'abord ce refus de reconnaître à des êtres humains leur juste identité. Les Weiss sont désignés dans certains rapports comme "nomades", "gitans", ou encore comme "manouches". En réalité, ils ne sont ni Gitans, ni Manouches ; simplement, ils ont parmi leurs ancêtres des Yéniche. Mais il y a longtemps qu'ils ne sillonnent plus les routes de France ; ils ont épousé des Françaises ou des Français ruraux sédentaires aussi pauvres qu'eux-mêmes. Quoi qu'il en soit, se trouve ainsi ignorée la véritable identité historique de Charles Weiss et de son épouse Hoffmann. Et cette ignorance représente peut-être la manière la plus insidieuse et la plus grave d'exclure les plus pauvres de l'article premier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

"Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité".

Le suprême mépris infligé à la famille Weiss, en ignorant volontairement son histoire et son identité, est une manière de vider cet article de son sens. C'est aussi la manière la plus sûre d'empêcher Charles Weiss et son épouse de revendiquer les droits liés à cet article qui fonde tous les droits inaliénables qui vont suivre.

Car l'homme n'est pas libre d'être pleinement lui-même, quand on ne lui donne pas les moyens d'être pleinement conscient et fier de son histoire. Il n'est pas libre, c'est-à-dire conscient de ses actes et libre de choisir sa voie et aussi ses revendications comme il l'entend, quand il ne comprend pas exactement d'où lui viennent sa culture, sa façon d'envisager la vie, le travail, la famille. A la limite, étant privé de son histoire, il se sentira confusément coupable et humilié d'être différent, d'être plus pauvre que ses concitoyens. Il ne se sentira pas égal en dignité face à d'autres, quand les autres peuvent se proclamer du monde ouvrier ou paysan, d'une classe bourgeoise, d'une ethnie bien déterminée, alors que lui-même ne peut pas se proclamer d'une appartenance sociale dont il n'aurait pas à avoir honte. Aucun homme ne peut vivre en frère avec d'autres hommes, tant que ceux-ci ignorent qui il est.

Ai-je besoin d'énumérer les autres droits inaliénables dont les parents et les enfants Weiss ont été privés ? Droit à la libre circulation et au libre choix du domicile ; droit à la sûreté de la personne, à la reconnaissance de sa personnalité juridique ; droit à l'égalité devant la loi, compromise même pour les fils mineurs, ballottés entre la prison et le centre d'observation sans que la preuve de leurs méfaits soit toujours correctement apportée ; droit à la protection de la vie privée contre les interventions arbitraires dans la famille, droit à la protection contre les atteintes à son honneur et sa réputation ; droit à l'instruction scolaire, refusée aux parents comme aux enfants...

Il est plutôt difficile de trouver un seul droit qui ait été respecté. De fait, la Déclaration Universelle à la main, nous n'en avons pas trouvé un seul. Même pas le droit à la vie

spirituelle, puisque le seul Pasteur en qui les Weiss avait confiance et qui leur parlait de Dieu, se trouvait à Hoerdt. En chassant la famille de ce village, on la coupait du seul homme qui prenait soin de ces âmes écartelées par trop de peine.

Dans la situation de cette famille, que partagent des centaines de milliers de familles dans l'Europe dite libre, accorder une maigre aide économique, un secours ou même une toile de tente, est-il besoin d'y insister, n'est pas un premier pas vers plus de respect des droits. C'est, bien au contraire, une façon d'admettre qu'une partie de nos concitoyens vivent dans une zone de non-droit. C'est une manière de gérer leur situation au lieu de la faire disparaître.

De cette gestion publique de la misère des Weiss, nous ne retiendrons que deux exemples. D'abord celui du versement, durant six mois, des allocations familiales, versement assorti d'une mise en tutelle de la famille et de cette curieuse condition (je cite le texte officiel) : *"que la famille se sédentarise dans un domicile avant le 1er octobre 1974."* Ainsi, alors que les maires de la région se renvoient le foyer, demandant le soutien de la préfecture et des députés pour l'expulser, l'aide sociale fait pression sur les Weiss pour qu'ils se "sédentarisent" ! Elle fait pression aussi pour qu'ils abandonnent au moins les quatre enfants les plus jeunes.

Ceux qui vont s'insurger et défendre l'intégrité de la famille, ce seront en fin de compte de simples citoyens. Ceci nous réjouit et nous inspire espoir, même si nous sommes conscients que les Weiss étaient mieux que d'autres familles également misérables capables d'émouvoir les esprits. Car nous avons parlé ici d'une famille ayant subi des torts capables d'alerter l'opinion. Ce n'est pas toujours, c'est même assez rarement le cas.

Pour quelques dizaines de milliers de familles connues par le Mouvement International ATD Quart Monde dans les pays membres du Conseil de l'Europe, les transgressions des droits fondamentaux sont tout aussi graves, sans qu'il y ait incendie, destruction de domicile ni chasse à l'homme, pour attirer l'attention des concitoyens. Toujours est-il que pour les Weiss ce sont les citoyens, ce sont leurs associations dites privées, qui se sont regroupés autour de la famille. Ce sont eux qui ont porté plainte, c'est l'ATD Quart Monde qui se constitua partie civile, et ce furent de simples citoyens ainsi regroupés qui luttèrent, des années durant, pour obtenir un logement, pour régulariser la situation administrative, pour assurer que justice se fasse et que réparation soit accordée.

Depuis, le procès traîne de non-lieu en cassation, d'annulation d'arrêt de la chambre d'accusation en remise du procès. La famille Weiss vit toujours dans la crainte, les enfants sont incultes en raison de l'errance, la santé de tous est compromise par les longs séjours sous une toile de plastique où le foyer fut exposé à l'humidité, au froid, à la faim, à la tension nerveuse.

En tant que secrétaire général du Mouvement, j'irai porter témoignage, demain. Avoir à porter témoignage ainsi, ce sera peut-être encore longtemps notre lot. Mais nous sommes témoins, aussi, que l'opinion, les simples citoyens sont capables de s'insurger. C'est là, la véritable grandeur de notre civilisation, l'honneur de l'Occident : que dans le Bas Rhin et ailleurs en France, des concitoyens et leurs associations ont formé autour de la famille Weiss un mur de protection. Je ne crois pas qu'ils l'aient fait au nom d'une charte ou d'une convention souscrits par nos Etats. Ils ont refusé spontanément que soit bafouée et détruite une famille, si pauvre, si maladroite, si marginale soit-elle. Ils l'ont fait au nom d'un sens profond de la dignité de l'homme, de la dignité de celui qui est pourchassé comme de celle de son pourchasseur. *"On comprend qu'elle se cache pour ne plus être humiliée,"* nous disait un habitant d'un des villages où les Weiss ont campé dans un petit bois. *"Ce n'est pas digne du maire,"* nous disait tel autre, et *"C'est une honte pour la préfecture,"* ajoutait tel autre encore.

C'est cela qui nous dit que les Droits de l'Homme font partie de notre héritage culturel, bien au-delà des chartes et des conventions, et c'est cela qui nous inspire confiance en l'avenir.

Si nos Etats pouvaient admettre cela : que les conventions et les chartes ne sont pas une affaire d'Etat seulement, mais avant tout une affaire de citoyens ; si dans toutes nos écoles, les Droits de l'Homme étaient enseignés, en partant de la défense de la dignité des plus faibles, l'Occident serait réconcilié avec lui-même, ses peuples pleinement responsables, parce que pleinement conscients et fiers de leur civilisation.

En attendant, il nous faut comprendre pourquoi nos convictions profondes ne trouvent pas d'application au plus bas de l'échelle sociale. La famille Weiss, nous l'affirmons encore une fois en toute connaissance de cause, n'est pas un "cas", pas un fait divers. Elle représente une couche de population européenne entière. Comment, pourquoi, toute une couche de population se trouve-t-elle ainsi placée hors structures, hors la loi, hors société et hors démocratie ?

III - LES ABSENTS DE L'HISTOIRE

Du comment, du pourquoi de cette zone de non-droit au pied de l'échelle sociale dans les pays berceaux de la Déclaration Universelle de 1948, nous avons eu l'occasion de parler en différents écrits et en différentes enceintes internationales. Nous nous sommes faits un devoir de verser le résultat des recherches et réflexions du Mouvement ATD Quart Monde à la mémoire de l'UNESCO et de la Commission de la Communauté Européenne à Bruxelles en particulier. Permettez-moi, pour la clarté de nos propos, d'en verser quelques éléments, aussi, à la mémoire de ce Séminaire au Conseil de l'Europe. Puisque le Conseil de l'Europe est gardien de la mémoire de l'Europe des démocraties, gardien d'une histoire du passé qui explique le présent et présage en bonne partie de l'avenir. Et le comment, le pourquoi de l'exclusion et de l'existence d'un véritable Quart Monde en Occident trouve son explication dans l'histoire. Permettez-moi donc de confier un certain type de réflexion et de recherche historique sur l'extrême pauvreté à la mémoire européenne qui se forge et se garde à Strasbourg.

La réalité de l'exclusion des plus pauvres dans l'Europe Occidentale, nous l'avons dit souvent déjà, apparaît en tout temps une réalité difficilement déchiffrable, du fait que l'histoire des plus pauvres à travers les âges n'a pas été contée. L'histoire de l'Europe Occidentale, comme celle de toutes les autres parties du monde, comporte cette regrettable faiblesse que les pauvres, mais surtout les **plus** pauvres n'apparaissent, dans nos recherches et manuels, que de façon incidentelle et épisodique, dans la mesure où épisodiquement, l'attention des non pauvres s'est portée sur eux.

Pourtant, ceux qui se sont familiarisés avec les traits caractéristiques de l'extrême pauvreté et de l'exclusion reconnaissent les totalement paupérisés dans ces prises de vues instantanées, dans ces "flash" que nous offre le récit historique. Ils les reconnaissent au milieu des pauvres qui encombrant les routes des pèlerins sans être pèlerins eux-mêmes. Ils les reconnaissent, aussi, dans ces pèlerins très pauvres à qui ne sont pas accordés les privilèges des autres pèlerins et qu'on oblige à camper à part, au long de la route menant à Saint Jacques de Compostelle ou ailleurs, obligés de camper à l'écart parce que condamnés par une justice séculaire qui a pris à son compte des peines imposées par l'Inquisition. Nos amis belges et néerlandais savent comment la justice temporelle s'est mise à débarrasser les villes du Brabant d'une population en haillons, les expédiant vers de lointains pèlerinages pour des vols de nourriture ou d'autres menus larcins de pauvres.

Comment ne pas reconnaître les exclus aussi dans ces pauvres sans droit d'asile au Moyen Age ? En ces temps où les pauvres les plus honorables avaient droit au matricule auprès de nos cathédrales et abbayes, particulièrement en France. Les pauvres plus humbles, plus marqués par une longue misère trouvaient alors une place dans nos asiles, nos

maladreries, nos hôtels Dieu, même s'ils n'étaient pas malades selon les termes de l'époque. Mais les plus misérables d'entre eux, souvenons-nous, étaient enjoins de quitter les remparts de la ville avant le coucher du soleil. Eux aussi campaient dehors, à l'écart, peuple de brigands, de coupe-jarrets, de baladins et de bateleurs, suivant les colporteurs sans pouvoir se faire colporteurs eux-mêmes. Peuple se faufilant dans les villes mais que les villes vomissaient à bref délai, selon des règles conçues pour protéger les possédants et les honnêtes gens.

Les exclus resurgissent aussi de temps à autres parmi les paysans. Nous les retrouvons sous l'image d'une horde de paysans paupérisés et aux abois, défendus par Luther contre les princes et les bourgeois, puis rejetés, condamnés par lui, lorsqu'il s'aperçoit de leurs comportements brutaux d'hommes trop malmenés pour se conduire avec civilité et louer Dieu. Ces paysans n'ont, en effet, rien de l'aimable image de Jacquou le Croquant et ce n'est pas leur histoire qu'on nous raconte à la télévision française, ces temps-ci. Pas plus qu'on ne raconte la véritable histoire, toute l'histoire, de cette masse paysanne qui, un peu plus tôt, se trouva subitement et de façon passagère à prêter main forte au Comte Floris V, répandant la frayeur dans les provinces des Pays Bas. Mais le comte de Zélande a exploité cette masse rurale très pauvre pour asseoir son pouvoir, plus qu'il ne la défendit.

Il faudra attendre jusqu'en 1789, pour rencontrer un véritable défenseur des droits des plus pauvres de son temps : Dufourny de Villiers, qui éleva la voix aux Etats Généraux à Paris, à la veille de la Révolution Française, exigeant la représentation politique d'un "quatrième ordre", celui des plus humbles et des plus oubliés, aux côtés des nobles, des clercs, des bourgeois et des travailleurs reconnus. Son appel n'aura pas de suite, le silence se refermera sur eux et la Révolution, tout comme l'histoire de la Révolution, les oubliera.

Plus proches de nos jours, nous voyons ces très pauvres sortis comme des spectres de leurs masures, leurs cahutes et leurs grottes aux alentours de Paris, servant et donnant leur vie sur les barricades de la Commune. Ils nous amènent au siècle dernier dont les meilleurs "instantanées" nous viennent sans doute de Marx et d'Engels. Encore que bien d'autres auteurs nous fassent apercevoir leur silhouette, sans trop s'en rendre compte eux-mêmes dans bien des cas.

Karl Marx, faut-il le rappeler, attire l'attention sur les *"manoeuvriers en surnombre"*, parmi lesquels une *"population stagnante, plutôt repoussée qu'attirée par les nouveaux centres de production industrielle."* Au-delà, il distingue, tout au fond de *"l'enfer du paupérisme"* une *"couche sociale"* se composant de tous ceux qui n'ont jamais été à la *"dure mais fortifiante école du travail."* Ce sont les citoyens sans gagne-pain bien défini ni même toujours avouable, sans domicile fixe pour une partie au moins. Apparaît aussi chez Marx et Engels l'image d'un *"Lumpenproletariat"*, peuple de la honte dès avant l'ère industrielle, dont les deux auteurs vont pour ainsi dire consolider l'exclusion en prononçant contre lui l'anathème : *"masse nettement distincte du prolétariat industriel, pépinière de voleurs et de criminels de toutes espèces vivant des déchets de la société individus sans métier avoué, rôdeurs, gens sans feu ni aveu..."*

Les catégories de Marx et d'Engels manquent de précision. Elles représentent des notions sociologiques relativement abstraites et non pas, comme beaucoup l'ont pensé, une description historique de la réalité des masses laborieuses et des couches les plus misérables de leur époque. Une recherche historique eût sans doute révélé une certaine mobilité entre ces différentes catégories : des hommes et des femmes qui, des *"manoeuvriers en surnombre"* ou de la *"population stagnante"* pouvaient passer dans *"l'enfer du paupérisme"*, voire devenir des *"rôdeurs sans feu ni aveu"*. Peut-être y eut-il aussi un mouvement inverse des montées non pas, sans doute, de *"l'enfer"*, mais tout au moins de la population stagnante vers la classe ouvrière effectivement au travail.

Toujours est-il qu'une partie de nos populations demeurera totalement exclue. Nous la voyons renaître, encore une fois, sous la plume de Charles Booth, sociologue et véritable redresseur de torts qui se pencha sur les plus pauvres de Londres à la fin du XIX^e siècle. Il y discerna ceux qu'il appela les *"totalement submergés"*, population prosternée, cassée par la misère dont il entreprendra de lever l'anathème proféré par Marx. *"Les riches, dira-t-il, ont tiré sur les pauvres un rideau sur lequel ils ont peint des monstres."*

Des "monstres", des hommes, des femmes, des enfants trop mutilés par le paupérisme pour être reconnus comme frères par leurs contemporains, les plus pauvres vont le demeurer jusqu'à nos jours. Entre-temps, nous retrouverons sur eux une littérature parfois assez abondante entre les deux grandes guerres, puis encore aux alentours des années cinquante. Il ne s'agira pas non plus d'une historiographie, mais nous les reconnaitrons, décrits comme un problème social : celui des *"asociaux"*, des *"familles-problèmes"*, d'une population composée d'hommes et de femmes de mauvaise volonté, caractériels ou faibles d'esprit.

Toutes proportions gardées, l'histoire de l'enfermement des plus pauvres dans des asiles d'aliénés, dans des "maisons de pauvres" ou des "maisons de travail", cette histoire des XVII^e et XVIII^e siècles va alors se répéter, comme elle se répète, toutes proportions gardées, en notre temps, dans nos citées pour familles à problèmes, à Liverpool et à Amsterdam, à Copenhague, Hambourg ou Marseille...

Les plus pauvres, faibles de caractère ou d'esprit, placés en marge de nos sociétés modernes, objets d'éducation plutôt que sujets des Droits de l'Homme, c'est le Mouvement ATD Quart Monde qui va dans les années cinquante, à son tour prendre la relève des redresseurs de torts. La relève de Dufourny de Villiers plus précisément, en reprenant à son compte le quatrième ordre devenu en ces temps modernes le Quart Monde. En reprenant aussi de façon collective et continue la revendication de sa représentation politique, de ses libertés civiles et politiques, comme de ses droits économiques, sociaux et culturels.

C'est dans le Mouvement aussi qu'ont été réalisées les premières recherches continues sur les origines des familles sous-prolétariennes de notre époque. Et c'est en découvrant que, pour les plus pauvres d'entre elles, les ascendants se trouvaient dans *"l'enfer du paupérisme"* de Marx, puis, plus loin encore, parmi les plus humbles du quatrième ordre de Dufourny de Villiers, que nous avons remis à l'honneur l'appellation "Quart Monde". C'est alors aussi, que nous avons commencé à réclamer pour lui cet autre droit fondamental que ces familles nous ont appris elles-mêmes : le droit inaliénable à l'histoire. Puisque tout leur malheur, toute leur absence de la scène politique, de nos législations et du champ d'application des Droits de l'Homme dans nos pays provient de leur absence d'identité historique, de leur absence de l'histoire.

IV - OU EST IVAN DENISSOVITCH ?

Le Sous-prolétariat occidental qui n'a pas pu rejoindre les classes urbaines et rurales nouvelles, nées au siècle dernier et qui a dû, depuis, poursuivre son histoire solitaire ignorée, n'a jamais pu intégrer la scène politique. En termes de sciences politiques, vous en êtes d'accord, un groupe de population ne peut prétendre à sa représentation politique qu'au nom de deux critères bien précis :

- une expérience de vie donnant lieu à des intérêts, des besoins particuliers, des droits ou des aspirations propres,
- ou un message, voir une idéologie particulière, à faire valoir pour toute la société.

Ces deux critères se rejoignent d'ailleurs dans la plupart des cas. En simplifiant on pourrait dire qu'à la base de toute représentation politique, comme de toute représentation syndicale, il y a une histoire collective spécifique. On comprend dès lors que la couche de population urbaine et rurale la plus pauvre du siècle dernier, exclue des nouvelles classes naissantes et jamais reconnue dans son histoire "hors-classes" propre, n'ait jamais été admise en partenaire politique autonome.

Et qui dit hors-classes et hors-politique, dit aussi hors droit et hors Droits de l'Homme. Puisque ces Droits ne sont pas inaliénables du seul fait d'être inscrits dans une déclaration, affirmés par nos constitutions nationales et, même, traduits dans une convention européenne.

Pour descendre du haut d'une Déclaration Universelle jusqu'au ras du sol, dans l'existence du simple citoyen, ils doivent emprunter une longue échelle, passant par nos constitutions, nos lois, nos décrets d'application, les règlements officiels de nos institutions et leur fonctionnement effectif. A travers cette descente laborieuse, nous le savons bien, nos droits, imaginés absolus au départ, deviennent presque nécessairement conditionnels. Et cela de plus en plus, à mesure qu'ils descendent l'échelle pour devenir réalité dans la vie des hommes.

Le citoyen, pour ne donner que cet exemple-là, a droit à la vie sauve, et pour cela, il n'a pas seulement le droit de ne point être mis à mort ; il a le droit de voir protéger sa vie par un ensemble d'institutions médicales et de corps professionnels, tous tenus à *"l'assister en cas de danger"*, comme dit la Déclaration de 1948. Tout cela serait exemplaire, s'il n'y avait pas le conditionnel qui exige que l'intéressé soit inscrit à la sécurité sociale ou à un régime annexe, qu'il sache remplir des formulaires, arriver à l'heure, s'exprimer d'une certaine manière, ce qui suppose un minimum de culture, d'instruction, de savoir-faire.

Il faut aussi à la personne malade, selon les diverses législations nationales, de l'argent liquide à déboursier. Sans compter les dépenses de transport, surtout quand on habite une cité dite "sociale", aux confins d'une ville. Il faut encore pouvoir maîtriser le manque à gagner ou à économiser, quand la mère est malade et obligée de laisser le soin des courses et du repas au mari ou aux enfants. Les lois, les règlements, les décrets d'applications ne sont jamais élaborés par des citoyens aux conditions les plus modestes. Leurs auteurs sont dans l'impossibilité de savoir ce que coûte, effectivement, la maladie à ceux qui vivent au bas de l'échelle sociale.

La plus grave des situations est bien entendu celle qui règne en-dessous du filet des systèmes de sécurité sociale à caractère d'assurance. Puisqu'en dessous des assurances sociales s'étend le système de l'assistance qui humilie. C'est à ce dernier échelon que nous nous apercevons que nos sociétés contemporaines, malgré tous leurs efforts, n'accordent pas de droits sans calcul, sans condition, ni sans égratigner et même blesser la dignité des bénéficiaires. Elles s'empressent d'introduire des contrôles, des appréciations qualitatives arbitraires, laissées au jugement de personnes, de services administratifs, de commissions d'aide sociale. Le droit à la survie sera peut-être assuré, mais au prix de la finalité que devait représenter la dignité des personnes.

Nous connaissons de cela des exemples nombreux dans nos divers pays. Ainsi aux Pays-Bas un service municipal n'accorde qu'une partie de l'assistance financière légale, *"pour inciter des chefs de famille à chercher du travail."* En Grande-Bretagne, bien des familles ne reçoivent l'assistance qu'assortie d'une tutelle qui s'étend d'ailleurs bien au delà du seul budget familial et où des mères de famille se trouvent mises sous pression pour interrompre une grossesse ou en éviter d'autres. Et que dire de ces exemples enregistrés, au jour le jour, en Allemagne Fédérale comme en France, où l'on refuse presque systématiquement, dans certaines municipalités, l'aide sociale ou l'aide médicale gratuite à des mères seules avec enfants ou à des mères vivant en concubinage, sous prétexte qu'elles vivent "en parasites", alors qu'elles pourraient travailler.

Ce que nous n'avons pas le droit de passer sous silence, c'est l'humiliation, la gêne profonde qu'impose la "gratuité" aux malades infortunés à qui est accordée pareille assistance. Ce mépris, cette désinvolture, si tangibles dans le domaine du droit à la vie et à la santé, les familles sous-prolétariennes les rencontrent dans tous les domaines de la vie où une aide leur est en principe destinée.

Notre démocratie proclame que tout homme, toute femme, portent en eux une valeur inaliénable, du seul fait d'avoir vu le jour en tant qu'être humain. Mais le croyons-nous vraiment, nous qui n'avons jamais cherché à connaître l'histoire, l'identité historique de tous nos concitoyens ? Si nous y croyions sincèrement, eussions-nous ignoré que sans identité historique, il ne pouvait pas y avoir de représentation ? Et que sans représentation, les situations de pauvreté extrêmes demeuraient nécessairement ignorées de nos politiques économiques, sociales, sanitaires et culturelles ?

Si nous étions vraiment soucieux, profondément convaincus de la dignité de tout homme, aurions-nous ignoré que n'étaient représentés que les opprimés exploitables et exploités, et non pas ces opprimés par toutes nos classes que sont les exclus ?

Et si nous nous reposions la question du pourquoi des droits civils et politiques, la question de qui devrait en être les premiers bénéficiaires ? Si nous nous posions encore ces questions, alors nos combats pour les droits et la justice seraient différents. En défilant dans la rue pour les artistes et les poètes, en signant des pétitions pour les intellectuels, en proclamant notre soutien au syndicat Solidarité qui regroupe les travailleurs les plus favorisés de Pologne, nous n'oublierions pas de défiler aussi, en même temps, pour les plus pauvres, les plus ignorants, les plus faibles et les plus humbles, opprimés plus que les autres en tous les régimes, opprimés aussi en nos propres frontières, ce qui devrait nous rendre plus humbles, plus hésitants à faire la leçon à autrui.

Soljenitsyne nous a parlé des mathématiciens enfermés dans le "premier cercle", le goulag des nantis en son pays. Mais lui n'avait pas oublié, il avait même parlé en premier d'Ivan Denissovitch, cet homme qui ne pouvait penser qu'à la nourriture, parce que, homme pauvre, il ne connaissait rien ni aux mathématiques, ni à la poésie.

V - SI LES ENSEIGNANTS REDEVENAIENT ELEVES...

Si dans nos divers combats pour les Droits de l'Homme, chacun cherchait à inclure les hommes dont la dignité est la plus compromise, nos luttes seraient différentes, disions-nous. Mais surtout, nous nous retrouverions unis, au lieu d'être dispersés comme nous le sommes peut-être trop souvent aujourd'hui.

En Pologne, nous nous serions retrouvés, non pas seulement autour des travailleurs du syndicat "Solidarité", mais déjà bien avant, autour de ce "Lumpenproletariat" descendu dans la rue trop tôt, en 1976, à Radom et à Ursus. Mis à mort par les balles et matraques de la milice ou condamnés en criminels de droit commun, personne n'a jamais songé à ériger à ces plus pauvres d'entre les travailleurs un monument, ou à réclamer leur mise en liberté.

Au Nicaragua, nous nous serions rencontrés autour de cette population en haillons, trop affamée pour se joindre au combat et qui ne fût pas accueillie ni nourrie dans la cathédrale de Managua, comme le furent les opposants à l'ancien régime.

De même, n'est-ce pas encore autour des plus faibles que nous nous retrouverions, si nous allions jusqu'au bout de nos combats contre la torture ? Puisqu'en effet, au bout du chemin, nous découvririons ces hommes et ces femmes réduits à un désarroi aveugle, tournant en rond dans leur tête, à perpétuité, comme dans une prison. Parce que de Bucarest à Glasgow, de Varsovie à Barcelone, d'Utrecht à Padoue, ils sont privés de leurs derniers gagne-pain, leurs abris sont écrasés par le bulldozer, ils sont déplacés comme une marchandise qu'on ne sait où stocker. Ensuite, sous prétexte qu'ils n'ont ni gagne-pain, ni sécurité sociale, ni logement décent, leurs enfants leur sont enlevés. Toujours humiliés, l'esprit torturé, ils peuvent se cabrer intérieurement, mais ils ne recevront pas de réponse. Angoissés, ils se poseront cette question : *"Ils me rendent fou, je ne sais plus ce que je dis, je ne sais plus ce que je fais. Suis-je un fou ?"* Témoins de ce désespoir d'hommes et de femmes torturés, nous l'avons été tout au long des années, comme nous avons été témoins de cette violence qui dresse les uns contre les autres ces familles qui ne peuvent pas se battre contre des puissances dont elles ne connaissent la plupart du temps même pas les visages. Comment la violence ne régnerait-elle pas parmi des êtres non seulement attaqués dans leur corps et leur esprit, mais aussi privés d'avance de tout moyen de s'expliquer et d'expliquer à d'autres ce qui leur arrive, de tout moyen de communiquer, de s'organiser ensemble dans l'honneur.

La pire des tortures pour les très pauvres est d'être traités comme des insensés, des gens sans raison, dont on n'attend ni intelligence, ni opinion, auxquels on ne demande rien, on n'explique rien. Et de se sentir comme fous, à cause de cette manière d'être regardés, même pas comme des gens n'ayant plus de raison, mais comme des personnes, comme un milieu qui n'aurait jamais eu toute sa raison. *"Nous, on ne nous demande jamais rien"*, me disait un père de famille français et il ajoutait, un soir où il me racontait toute sa peine d'être devenu un chômeur à vie et un buveur : *"Que voulez-vous que je fasse d'autre que de me comporter comme un imbécile, puisque l'assistante sociale, puisque tout le monde à la mairie me dit que je ne suis qu'un fou, un pauvre crétin."*

Ceux qui partagent la vie des rues, des cités qui abritent les familles sous-prolétariennes connaissent bien cette hantise de tous d'être pris pour des fous. *"Comment voulez-vous que je n'en perde pas la tête"* nous disent les mères de familles, *"Père, suis-je vraiment folle ? ... Père, nous ne sommes pourtant pas des chiens ?"* Ces paroles, je les ai entendues des centaines de fois, depuis mon enfance dans un taudis de la ville d'Angers. Et ce n'est pas sans raison, on s'en doute, que dans ces cités, la pire des injures à adresser au voisin, celle qui fait le plus mal, est de lui dire : *"Tu es dingue."*

Cette torture infligée aux plus pauvres est devenue une manière de traiter quotidiennement un peuple sous-prolétaire tout entier. Elle crée une hantise permanente qui commence dès l'enfance, à l'école, et ne se terminera qu'à la mort, toujours précoce et où les proches s'entendront dire qu'il n'est pas étonnant qu'il soit mort ainsi, puisqu'il a vécu bêtement et sans même avoir l'intelligence de se faire soigner. *"Tous les êtres humains (...) sont doués de raison et de conscience"*, dit la Déclaration Universelle. N'est-ce pas la torture insoutenable parmi toutes, que de se voir nier à longueur de vie, à soi-même et à tout son milieu, cette qualité qui fait la dignité de l'homme, celle d'être doué de raison et de conscience ? N'est-ce pas à partir de cette torture-là, que ceux qui combattent les tortures devraient repenser leur démarche ? N'est-ce pas autour de ces victimes qu'ils trouveraient leurs forces unies à celles de tous les autres citoyens épris des Droits de l'Homme ?

Je ne parlerai pas de toutes ces autres campagnes menées par ailleurs pour les droits économiques, sociaux et culturels. Quelle que soit la campagne de notre choix, si nous la poussons jusqu'à inclure les victimes les plus anéanties, nul doute que nous nous trouverions unis au pied de l'échelle sociale en tous pays. C'est en cela que les plus pauvres sont nos unificateurs, victimes de choix de toutes les violations des Droits de l'Homme. Mais ils sont unificateurs pour une autre raison aussi, puisque victime de choix exclus de toutes parts, ils sont aussi nos meilleurs maîtres, nos meilleurs guides, ceux qui nous obligent de renoncer à la facilité et d'aller jusqu'au bout de nos vérités.

Charles Weiss demande apparemment peu de chose. Il demandait de vivre à Hoerdt, dans une région où poussent des saules, de façon à disposer de la matière première de ses balais et de ses paniers. Il demandait cela au nom de la dignité, de l'intégrité de sa famille. Il demande un statut de simple citoyen, le droit d'habiter une commune de son choix. Et cela, encore, au nom de la dignité et de l'intégrité, pour qu'on ne lui prenne pas ses enfants, pour qu'on ne fasse pas de lui et de son épouse des parents indignes et de ses enfants des enfants honteux d'avoir de tels parents. En matière d'écologie, Charles Weiss n'a jamais reçu le moindre moyen de peser le pour et le contre de l'énergie nucléaire. Simplement, toujours au nom de son honneur et de l'autonomie de son foyer, il demande qu'on respecte les cabanes qu'il avait construites de ses mains, qu'on ne casse pas, à la hache, la caravane sans roue où couchaient ses enfants. La famille Weiss demande apparemment peu de chose, mais elle demande tout, parce qu'elle demande, et ne cesse de demander l'essentiel.

Les époux Weiss nous mettent pratiquement au pied du mur; Parce que, justement, ils ne demandent rien d'autre que le respect de la finalité des Droits de l'Homme et l'application de l'article premier de la Déclaration de 1948 qui nous enjoint de traiter tout homme, si pauvre soit-il, en frère doté de raison et de conscience. En exigeant cela de nous, les Weiss nous obligent à voir les Droits de l'Homme comme un tout. S'ils sont dotés de raison, ils ont nécessairement voix au chapitre, à tous les chapitres. Reconnus comme des frères, ils ont droit à ce qu'on leur restitue leur histoire et leur identité, la leur et celle de tout leur milieu. Ils ont le droit d'être connus dans leur appartenance sociale.

Les Weiss nous apprennent que la liberté de circulation n'est pas à confondre avec l'obligation de circuler. Et qu'elle n'a aucun sens, s'il n'y a pas, au préalable, la liberté de se fixer quelque part. Ils nous apprennent encore que, sans travail reconnu, il n'y a pas de droit à la santé, que sans logement décent, ni eau courante, ni par conséquent hygiène du corps, les enfants sont mal reçus et humiliés à l'école, dans l'impossibilité d'avoir l'esprit ouvert à l'instruction.

Toute l'existence des Weiss et de centaines de milliers de familles semblables dans l'Europe libre nous est une leçon d'humanité, une leçon sur la dignité, la liberté, la justice et la paix. En effet, la famille Weiss nous pose la question que nous avons oubliée : pourquoi les hommes ont-ils, tous, les mêmes droits inaliénables ? Et pour en faire quoi ? Pour devenir quoi, pour aller où ?

Les Weiss nous demandent qui est l'homme que nous voulons placer au centre du développement du monde. Et depuis 25 ans que les équipes du Mouvement ATD Quart Monde partagent la vie dans les zones de plus grande pauvreté, toutes les familles enfermées dans ces zones du silence nous répètent, inlassablement, cette même question : *"Pourquoi ne sommes-nous pas entendus, pourquoi ne nous laisse-t-on pas parler ?"*

Fin octobre, le Comité des Droits de l'Homme réuni à Bonn a lancé un appel afin que le public s'engage davantage aux côtés des instances internationales pour la sauvegarde des Droits de l'Homme. De ce rapprochement, de cet engagement des citoyens en faveur des droits fondamentaux, on parle beaucoup depuis quelques années. Et si nous nous étions trompés de rapprochement ? Si ce n'était pas tant les citoyens qui devaient apprendre la sauvegarde des Droits de l'Homme, mais les organisations intergouvernementales qui avaient à apprendre des citoyens ? Se pourrait-il que nos comités, nos cours de justice, tous les gardiens publics des droits inaliénables aient à apprendre, à redécouvrir l'essentiel, en écoutant les citoyens les plus exclus de tous les droits ?

Cela, le Mouvement ATD Quart Monde le croit. En ce Mouvement, vous le savez, les familles les plus pauvres se regroupent, s'expriment et disent au monde ce qu'elles pensent, ce

qu'elles attendent des Droits de l'Homme. Au nom de ces familles les plus exclues, je remercie tous ceux qui, au Conseil de l'Europe, ont voulu qu'elles soient entendues. Je remercie tous ceux qui ont voulu que ce séminaire leur soit consacré et qui veilleront à ce que leur message ne puisse plus jamais être oublié.